

L'héritage à laisser aux plus jeunes



Dossier mai 2025

Derrière le chaos,
un changement d'époque ?

De la direction d'école dans le 13^e arrondissement... au Comité Parisien de la Libération

Retraité depuis le 31 du mois d'août 2017, j'ai passé quarante ans de ma vie d'enseignant dans le 13^e arrondissement de Paris. C'est en retrouvant toutes les heures « libres » devant soi que nos vies se transforment.

Syndiqué à la FSU-SNUipp, je peux poursuivre mon activité syndicale de plus près et c'est en redécouvrant la vie de mon arrondissement que je croise l'Association des Amis Parisiens du Musée de la Résistance Nationale puis du Comité Parisien de la Libération, association constituée au lendemain de la Libération de Paris.

À l'école de la Résistance

J'ai commencé par quinze années à l'école élémentaire du 47 avenue d'Ivry, puis vingt années comme directeur à l'École Polyvalente de la rue Küss, toujours dans le 13^e arrondissement.

Est-ce la proximité de cette école avec les traces de la Résistance et de la Libération de Paris ? Est-ce mon goût pour l'histoire citoyenne ? C'est en croisant un ancien élève de l'école Küss des années 50, devenu Secrétaire Général du Comité Parisien de Libération que j'ai mis un pied dans l'histoire de la Résistance dans cet arrondissement de Paris. J'appris alors que le livre de Vercors « Le Silence de la mer » fut imprimé clandestinement au 88 du Boulevard de l'Hôpital, dans ce même arrondissement. Le Café « la Halte aux Taxis » devenu aujourd'hui « La Halte », au coin du Boulevard Vincent Auriol et de la Place Pinel, se révéla dissimuler la cache quotidienne des petits cartons qui contenaient les pages imprimées qui filaient à vélo rue Vineuse, derrière le Trocadéro, là où trois jeunes femmes brochèrent manuellement les 350 premiers exemplaires toujours clandestinement.



D.R.

« C'est en croisant un **ancien élève** de l'école (...) que j'ai mis un pied dans l'histoire de la **Résistance** dans cet arrondissement de Paris. »

Histoire et citoyenneté

C'est à la suite d'un contact avec un ancien professeur de mes enfants que cet événement culturel clandestin devint, pour la Journée Nationale de la Résistance 2022, un événement théâtral des Tréteaux de France avec les collégiens, dans le grand amphithéâtre du Lycée Gabriel Fauré.

Aujourd'hui nous savons que le 24 juin 2024 la Colonne Dronne, l'Avant-

Garde de la 2^e DB, entra dans Paris en passant par la Poterne des Peupliers. Un sujet qui va intéresser les écoliers, collégiens et lycéens du 13^e ! Et Célestino Alfonso, de la rue de Tolbiac, panthéonisé avec le « Groupe Manouchian », donnera du fil à retordre à tous ceux qui montrent encore du doigt les étrangers, dans cette période crispante de l'extrême-droite raciste et xénophobe qui fut collaborationniste avec les nazis. Devenir citoyen éclairé nécessite... une connaissance humaine de l'histoire ! ● **Pierrick Busseuil**



Sommaire

Dans mon association

- 02 > Le Comité parisien de la Libération

Actu

- 04 > Droits conjugaux: quelle harmonisation ?
- 05 > Abattement spécial de 10 %
- 06 > Protection sociale complémentaire

Dossier

- 07 > Avons-nous changé d'époque ?
- 08 > Défendre l'État de droit
- 09 > Solidarité internationale remise en cause
 - La culture privée de moyens
- 10 > Résister et s'imposer

Actu

- 11 > Congrès de la FSU-SNUIPP
Santé et 100% Sécu Var et Yvelines

Sortir et découvrir

- 12-13 > Aix-les-Bains

Actu

- 14 > CESE, CESER, HCFEA menacés

Pour vos papilles

- 15 > Altesse, Jacquère, Mondeuse...

3 questions à...

- 16 > Boris Gralak, Secrétaire général du SNCS-FSU

Encart joint à Fenêtres sur cours n° 504

Numéroté de 1 à 16 – distribué aux adhérents retraités
Hebdomadaire du Syndicat National des instituteurs,
professeurs des écoles et PEGC – 128 Bd Blanqui - 75013 Paris.
T.: 01 40 79 50 00

Directrice de publication: Guislaine DAVID

Rédaction: Françoise CÉLÉRIER-ECHEVERRIA, Daniel COLIN,
Alain DERCOURT, Evelyne FORCIOLI, Jacques HATTABLE,
Maryse LECAT, Jacques LECOFFRE, Sonia LEJEUNE, Claude RIVÉ,
Laurence TOUROULT, Jean-Louis TROUINARD

Conception graphique et mise en page: Emmanuelle Roncin
et Clément Chassagnard

Impression: Limprime – ISSN 1241-0497 · CPPAP 3695 D 73 S



LE TRI
+ FACILE



BAG
DE TRI



Héritage...

L'épouvantail de la dette budgétaire laissée à nos enfants est agité de plus belle. Pendant que le Premier Ministre aidé entre autres des Présidents de la Cour des comptes, du MEDEF et du COR, appelle à une cure austéritaire, le Président de la République exclut toute augmentation des impôts. Les aides aux grandes entreprises sans contrôles ni contreparties, les exonérations fiscales, le refus de s'attaquer à la fraude fiscale et à la taxation d'héritages gigantesques continuent de la creuser. Et tout ce beau monde regarde ailleurs! Les actionnaires et tous les privilégiés de la fortune n'ont même pas peur! Pendant ce temps, les retraités particulièrement exposés aux vents mauvais des égoïsmes s'inquiètent! Suppression de l'abattement fiscal de 10 %, fin de l'indexation des pensions, remise en cause des pensions de réversion, diminution des remboursements de santé... Appuyée sur la reprise d'une campagne qui ne s'embarrasse pas des réalités, la panoplie des menaces s'étale. Dans cette logique, l'austérité pour les Services publics déjà au bord de la rupture est annoncée comme inéluctable.

Alors oui... quel héritage laisser à nos enfants? Quelle École? Celle qui ne donne pas à chacun-e quelle que soit son origine les moyens d'accéder aux savoirs? Quel système de santé? Celui qui refuse de répondre aux besoins de toutes et tous? Quelle recherche scientifique? Celle qui hypothèque l'avenir? Quelle Justice? Celle qui trie et ne protège plus? Quelle agriculture? Celle qui, incapable de nourrir chacun-e sainement, enrichit quelques-uns et parfois empoisonne? Quelle République? Celle qui exclut? Quelle planète? Celle de toutes les inégalités, dérèglements et conflits? Exiger le respect des retraites et retraités-es, c'est agir pour un autre avenir pour les générations futures.

● **Maryse Lecat, Claude Rivé, le 23 avril 2025**

Évolution des droits conjugaux : avancée ou recul ?

En 2023, Elisabeth Borne demandait au Conseil d'Orientation des Retraites (COR) de mener une réflexion sur une évolution des droits familiaux et conjugaux.

La séance du 20 mars avait pour but de présenter des pistes conformes à la saison : diminuer les dépenses.

La réversion relève d'une logique patrimoniale par l'acquisition des droits liés au mariage et d'une logique assurantielle de maintien du niveau de vie du conjoint survivant. Le COR va s'attacher prioritairement au maintien du niveau de vie.

Ainsi des simulations ont été faites prenant en compte, simultanément ou non, dans le calcul d'une pension de réversion suivant les régimes :

- A. les taux de réversion (50% à 60%),
- B. les conditions de ressources (suppression ou instauration),
- C. les conditions de non-remariage
- D. les conditions d'âge (suppression ou généralisation).

Dans les cas A et B, le COR propose des diminutions de dépense pour l'État en alignant les taux de réversion vers le bas, soit 50% et en instaurant des conditions de ressources (moins de réversataires).

Les variantes d'harmonisation des droits conjugaux sont supposées s'appliquer à partir de 2026 !

Deux pistes sont étudiées :

→ avec l'introduction d'une formule de calcul visant à maintenir le niveau de vie du conjoint survivant. Ce serait une baisse de 12,9% des prestations servies en 2070, soit 5 Mds € (cf 2026) (EC1).

→ l'introduction d'un mode de calcul des droits reposant sur la durée de mariage où le montant moyen de réversion perçu baisserait (EC2).

Ici encore dans l'ensemble, cela ferait plus de perdants que de gagnants.

Des pistes dangereuses ?

In fine s'il n'y a pas maintien du niveau de vie comme le montre les simulations, les réservataires auront des difficultés économiques. L'idée de vouloir transformer la réversion en arguant

du fait qu'il existe déjà un minimum vieillesse serait la porte ouverte aux assurances privées. Ce qui induirait des versements vers des fonds de pensions pour une réversion suffisante. De même, l'idée d'une pension de réversion financée par l'impôt devenant forfaitaire serait en contradiction avec le mode de calcul actuel basé sur les cotisations. Cela n'a pas été remis sur la table, fort heureusement !

Retraité-es, nous ne pouvons accepter aucun recul envisagé de la pension de réversion. Même si les femmes acquièrent davantage de droits propres, il n'en reste pas moins que leurs salaires et leurs taux d'emploi restent pour l'heure inférieurs à ceux des hommes.

Pour la FSU-SNUipp et la FSU, les pensions de réversion restent donc nécessaires et contribuent à réduire les écarts entre les pensions des femmes et des hommes tant que l'égalité des droits directs n'est pas atteinte.

● **Maryse Lecat, Sonia Lejeune**

| Évolutions des droits conjugaux | | Écarts masses prestations de droit dérivé (2070) | Écarts réversion sur cycle de vie (génération 2000) | Écarts effectifs de réversataires (2070) | Modèle |
|---------------------------------|---|--|---|--|------------------|
| EC1 | Pension de réversion = (2/3 de la pension du défunt) - (1/3 de la pension du conjoint survivant) Condition de ressources supprimée | -13% | 14,5% | -25,4% | Destinie (Insee) |
| EC2 | Suppression de la condition de non-remariage et double proratisation des droits à la réversion : → proratisation en fonction de la durée totale du mariage rapportée à la durée de référence du conjoint décédé → proratisation en fonction de la durée de chacun des mariages rapportée à la durée de la totalité des mariages | -6,4% | -5,7% | 3% | |

Abattement fiscal de 10% sur les pensions



© SHUTTERSTOCK

Régulièrement, le MEDEF, des parlementaires et le président du COR préconisent la suppression de l'abattement spécial de 10% sur l'impôt sur le revenu dont bénéficient les retraité-es et qu'ils jugent dépassé.

Sur l'avis d'imposition des retraité-es, il est inscrit « Abattement spécial de 10% » ce qui correspond à des choix politiques opérés en 1978, en fonction du système fiscal qui est déclaratif et des capacités à frauder des uns et des autres. Ces 10% représentent un abattement plafonné. Cela n'a rien à voir avec la déduction forfaitaire de 10% pour frais professionnels, réservée aux traitements des fonctionnaires et salaires des salarié-es.

Une argumentation trompeuse

Fiscalement, abattement et déduction ne sont pas de même nature. En considérant l'abattement comme une niche fiscale, des député-es, lors de l'élabo-

ration annuelle du Projet de loi de Finances, le remettent périodiquement en cause... Afin de proposer des économies budgétaires sur les retraité-es.

*« Annoncer et laisser croire que les gains réalisés par l'impôt réduiraient les déficits du régime des retraites est bien une **aberration**. »*

Le Projet de Loi de Finances (PLF) et le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) sont de natures différentes, examinés et votés séparément.

Annoncer et laisser croire que les gains réalisés par l'impôt réduiraient les déficits du régime des retraites est bien une aberration.

Des incidences importantes

La suppression des 10% conduirait à majorer fortement le taux d'imposition à l'impôt sur le revenu des personnes retraitées et à rendre imposables celles qui, au préalable, ne l'étaient pas. De plus, cela toucherait plus fortement les personnes aux pensions les plus modestes car l'abattement de 10% actuel, est plafonné à 4 321 € pour les revenus de 2023 imposables en 2024, correspondant à un revenu de 3 600 € mensuels par foyer fiscal; particulièrement les retraité-es qui seuls, ou à deux perçoivent moins de 3 600 € par mois.

Ceux bénéficiant d'un taux de CSG à 0 pourraient voir celui-ci grimper à 3,8%, ceux à 3,8% passer à 6,6% et ceux à 6,6% atteindre 8,3%.

Ces approximations reprises par la ministre des comptes publics sont destinées à entretenir un conflit entre les générations et ne serviront pas à réduire la dette. Explorer d'autres voies -arrêts des exonérations de cotisations sociales, imposition des plus riches, meilleure répartition des richesses - permettrait de restaurer la justice sociale dont le pays a besoin.

● **Alain Dercourt**



PSC, la nouvelle donne

Imposée par ordonnance, contraire au projet social du « 100% Sécu », la « réforme PSC » s’appliquera en avril 2026. Avec la mise sur le marché des dépenses de santé, les sociétés d’assurance s’engouffrent et le monde mutualiste continue de reculer. Couvertures en santé et en prévoyance sont séparées.

© SHUTTERSTOCK

Les futures retraité-es auront un an pour s’affilier ou non au contrat collectif de leur ancien ministère. Pour le panier de soins de base, la cotisation dite d’équilibre connaîtra une montée progressive :

contrat individuel auprès de son ancienne complémentaire ou d’une autre. Avec quelles offres ? Avec quels tarifs, le marché étant déployé vers les retraité-es, les sans emploi et les travailleurs précaires, puisque les salarié-es sont contraint-es au contrat collectif ?

| | 1 ^{re} année de retraite | 2 ^e année de retraite | 3 ^e année de retraite | 4 ^e année de retraite | 5 ^e année de retraite | 6 ^e année de retraite | À partir de la 7 ^e année |
|------|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| | 100% | 125% | 150% | | | 165% | 175% |
| 2026 | 78,05 € | 97,57 € | 117,08 € | | | 128,79 € | 136,59 € |
| 2027 | 81,48 € | 101,85 € | 122,22 € | | | 134,44 € | 142,59 € |
| 2028 | 85,34 € | 106,67 € | 128,08 € | | | 140,81 € | 149,34 € |

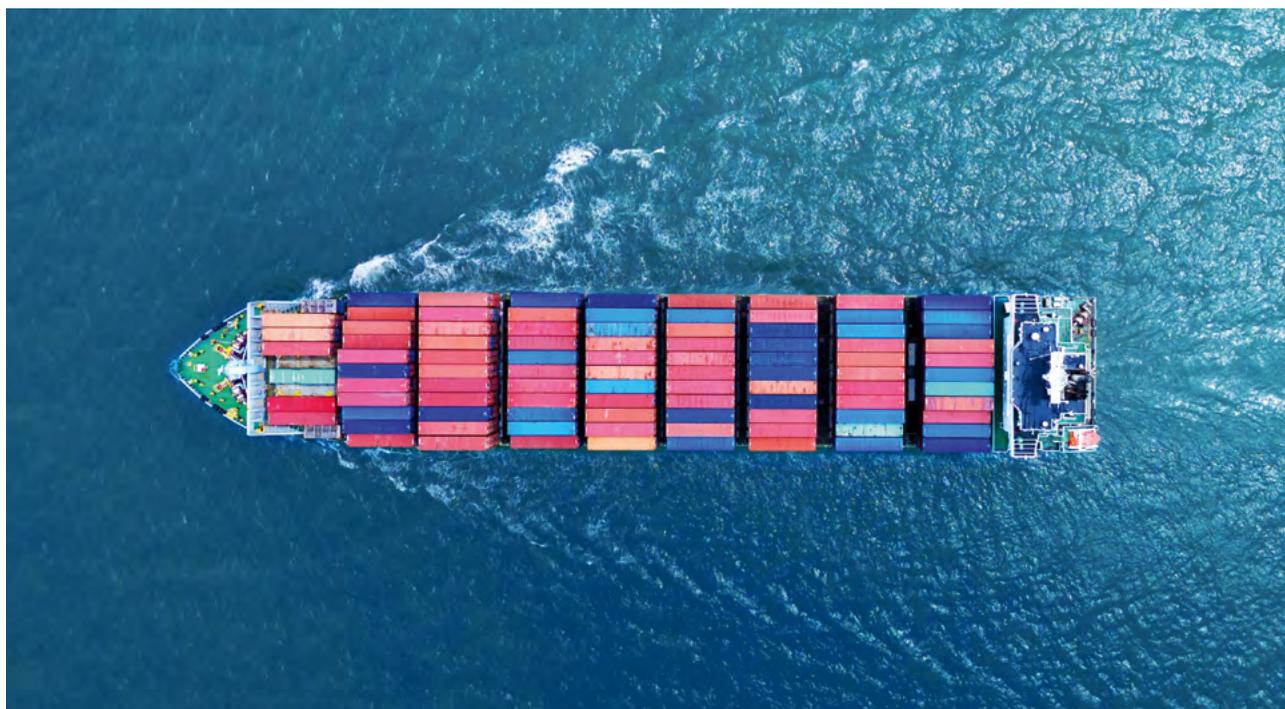
Responsabilité syndicale

Beaucoup d’informations manquent. Quels équilibres budgétaires ? Quelles évolutions du contrat collectif ? Quelles offres pour les contrats individuels ? La Mutualité Française vient

de déclarer que ni les complémentaires ni la « Sécu » ne peuvent tout rembourser !

- les options santé (de 7,23 € à 30,33 €) en fonction de la couverture en dentaire, optique, audition, hospitalisation...
- la cotisation prévoyance (connue fin 2025)
- la cotisation des ayants droit, notamment des conjoint-es. Tout sera réexaminé au bout de trois ans : prestataire, cotisation, panier de soins... Restera la possibilité de souscrire un

Au fur et à mesure des annonces, le syndicat éclairera les choix possibles. La prise en charge par la Sécurité sociale de 100 % des soins prescrits traduisant le principe originel « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins » restant l’horizon commun. ● **Maryse Lecat, Sonia Lejeune, Claude Rivé**



© SHUTTERSTOCK

Derrière le chaos, un changement d'époque ?

« Chaos. Inversions d'alliances. Ruptures historiques... » Les retraités ne vivant pas en dehors de la société, ouvrons quelques réflexions syndicales sur les bouleversements en cours et interrogeons le terme assez flou de « néolibéralisme » souvent invoqué.

Dans les années 1970 et 1980, Margaret Thatcher et Ronald Reagan ne qualifiaient pas leur doctrine politique et économique, mais développaient des orientations cohérentes favorisant le secteur privé et le désengagement de l'État. Dans les années 1990, apparaît le projet d'une société de la compétition, basée sur la vision de l'individu-entreprise dont rendent compte les analyses d'intellectuels engagés comme Pierre Bourdieu ou Noam Chomsky... Les maîtres mots : compétitivité et individualisme.

Avons-nous changé d'époque ?

L'essentiel du credo libéral demeure : créer un environnement propice à

l'afflux des mouvements de capitaux, déréguler les marchés, réduire le rôle de l'État, des dépenses publiques et de la fiscalité (en particulier au bénéfice des entreprises), privatiser, abaisser le « coût du travail »... La doctrine semble néanmoins évoluer en écartant de fait plusieurs principes autrefois affichés : la dépense publique aidera à réduire les inégalités engendrées par le marché ; le commerce extérieur sera libéralisé et les barrières abaissées...

Le syndicalisme ne peut se contenter de constater les reculs pour les populations. Car une autre caractéristique s'accroît : les choix opérés font fi de l'intérêt des retraités, des jeunes (et des enfants), des travailleurs...

Sommaire du dossier

- 07> Changement d'époque ?
- 08> L'État de droit en danger
- 09> Solidarité internationale remise en cause
- 10> Résister et s'imposer

Dossier réalisé par Alain Dercourt, Jacques Lecoffre, Maryse Lecat, Sonia Lejeune, Claude Rivé, Laurence Touroult

Ce dossier tente aussi de cerner quelques conséquences pour leurs vies avec l'idée qu'une autre voie est possible. Un seul exemple suffit à l'illustrer. Les droits de douane dont il est beaucoup question, pourraient servir à imposer des critères sociaux et environnementaux dans les politiques publiques. Parce qu'elles maintiennent le dogme que le marché est seul garant du progrès économique, la France et l'Europe s'y refusent.

Défendre l'État de droit



« La **régulation** de la société par les normes juridiques contribue à ce que les citoyens et citoyennes ne soient **pas abandonné-es** à la violence, à la force, à un pouvoir sans limites. »

De multiples remises en cause de décisions de justice engendrent des violences envers les agents de l'État : agents de l'Environnement, du service des fraudes, personnels pénitentiaires, magistrats, des syndicalistes... Ces actes anti-républicains doivent être dénoncés, l'indépendance de la justice préservée et les fonctionnaires protégé-es.

Après une longue procédure et un débat judiciaire contradictoire, le Rassemblement national ainsi que des élu-es du mouvement d'extrême-droite ont été condamné-es pour détournements de fonds publics. Celui-ci en dénonçant la décision de justice, accrédite l'idée d'un « complot » mené par un « gouvernement des juges ». Cette thèse est soutenue par les figures de l'extrême droite que

sont Trump, Poutine ou Salvini... Ces oppositions à une décision de justice ont été très largement relayées par des élu-es et responsables politiques d'autres partis, y compris le Premier ministre, le ministre de la Justice et par un grand nombre de médias peu soucieux de la véracité des faits. Ces diatribes ont entraîné des menaces à l'endroit des magistrats qui ont rendu leur jugement collégialement.

Respecter les lois

L'État de droit est une condition de la démocratie. Il garantit l'exercice des droits et des libertés fondamentales. La régulation de la société par les normes juridiques contribue à ce que les citoyens et citoyennes ne soient pas abandonné-es à la violence, à la force, à un pouvoir sans limites.

À l'heure où les haines racistes et antisémites, le masculinisme et les

offensives anti-IVG ainsi que le mépris des habitats naturels s'amplifient, l'État de droit apparaît d'autant plus précieux.

Respecter les fonctionnaires

Les agent-es chargés de contrôler le respect des règles sanitaires, environnementales sont empêché-es d'exercer leurs missions. Les personnels pénitentiaires sont menacés, chez eux, victimes de tirs et de dégradations de leurs biens. Il est inadmissible que des fonctionnaires en charge d'appliquer la loi soient mis en danger.

Le sous-investissement chronique dans les Services publics, le manque de personnels qualifiés, les conditions de travail dégradées ainsi que le déniement institutionnel des fonctionnaires ont créé ces situations inadmissibles. Un changement de donne est plus que jamais nécessaire.

La Solidarité internationale remise en cause



En janvier, un décret trumpiste retire les USA de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et en mars l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) est démantelée. 83% des programmes de cette agence pour le développement international sont supprimés. Son budget annuel de 42,8 milliards de dollars représente plus de 40% de l'aide humanitaire mondiale en 2024.

Les 17% de fonds restants iront à des ONG qui rempliront le cahier des charges compatibles avec « America first ». D'autres États réduisent également leur aide humanitaire – tels les Pays Bas de - 80 %, la France de -47 %

Des conséquences catastrophiques

Les luttes contre les épidémies, les droits des femmes et des filles à l'avortement et à la contraception, l'aide alimentaire d'urgence sont compromises ainsi qu'une multitude d'actions humanitaires et de développement.

La coopération internationale essentielle pour faire face aux défis sanitaires, climatiques et humanitaires doit mettre en place des financements solidaires pérennes.

« La grandeur d'un pays se mesure aux moyens donnés à la Culture »



© SHUTTERSTOCK

« La **culture**, c'est le plaisir de vivre, d'être ensemble, de se **rassembler**, de découvrir ce qu'on ne connaît pas. »,

Le budget de la culture ne représente plus que 0,6% du budget de l'État. Après avoir été jugée « non essentielle » lors de l'épidémie de Covid, l'abandon du service public de la culture se confirme.

Les collectivités territoriales, premières contributrices publiques du secteur culturel, ont vu baisser de 2,2 Milliards d'euros leurs crédits et augmenter les ponctions. Cela a des conséquences sur le financement de la culture d'autant plus fortes que certains élus en rajoutent! Sans subventions, des compagnies, des lieux de diffusion et d'actions culturelles de proximité ne pourront jouer leur rôle de lien social sur tout le territoire auprès de la population dans toute sa diversité!

« La culture, c'est le plaisir de vivre, d'être ensemble, de se rassembler, de découvrir ce qu'on ne connaît pas. [...] », déclare le président de la Réunion des musées nationaux sur France inter.

Résister et s'imposer!

La course aux profits heurte frontalement les conditions d'une vie digne sur Terre, voire de la vie tout court! Les exigences environnementales, scientifiquement étayées, sont allègrement piétinées et les besoins sociaux de plus en plus négligés.



© FSU-SNUIPP

Les reculs sur le glyphosate, sur les zones à faible émission (ZFE), sur la fin des moteurs thermiques ne sont que soumission aux intérêts des entreprises et de leurs actionnaires. Continuer encore et encore à exploiter les filons juteux au mépris du vivant, de la santé publique et des risques sociaux! Au secours de leur appétit dévorant, les « pauvres » sont parfois convoqués pour justifier ces reculs comme celui sur les ZFE.

Des choix politiques à bousculer

Les logiques politiques néolibérales sont asservies aux intérêts des puissances capitalistes, financières et possédantes. Il n'y a pas qu'aux États-Unis qu'elles sévissent, en France aussi, les régressions s'imposent dans les Services publics, éducation, emploi, recherche, culture, santé... Les fonctionnaires sont soumis à des logiques managériales, des conditions de travail et des rappels à l'ordre qui entravent leurs missions. Les protections conquises, notamment la retraite, jugées responsables des difficultés budgétaires sont durement attaquées.

Construire et porter nos réponses

Il faut que montent les exigences sociales, que se construisent des alternatives qui réactivent les droits, l'égalité, la solidarité. Le syndicalisme est au cœur de cet enjeu. Il peut porter loin des propositions à forte valeur humaine comme une Sécurité sociale à 100%, la justice dans la répartition des richesses et la fiscalité, la dignité des conditions de travail et d'emploi... Pour cela il faut qu'il déjoue les pièges des divisions catégorielles comme générationnelles, qu'il se renforce et mobilise dans l'unité la plus imposante. Travaillons ensemble à cette ambition!

« Il faut que montent les **exigences sociales**, que se construisent des **alternatives** qui réactivent les droits, l'égalité, la solidarité.

Donner à l'école publique et laïque les moyens de répondre aux besoins...

En 2024, des député-es ont dénoncé l'opacité et le manque de contrôle des financements des collectivités et de l'État consentis aux écoles et aux établissements privés sous contrat...

À nous aussi d'interroger les choix faits, dans nos régions, de subventionner largement l'enseignement privé, certaines le faisant même à un rythme plus soutenu que pour l'enseignement public.

Après le scandale de Beththaram et autres écoles confessionnelles, faut-il rappeler que le service public a vocation à accueillir tous les jeunes sans distinction? Liberté de conscience et d'expression y sont parmi les fondamentaux. Mais son manque de moyens alimente une concurrence perverse.

cf. Enquête exclusive: les dessous du financement public de l'enseignement privé / La gazette des communes

Se soigner convenablement: un droit



© SHUTTERSTOCK

Partout dans le pays, l'accès aux soins pour toutes et tous mobilise : réunions publiques comme dans le Var ou rassemblements devant un établissement de santé comme dans les Yvelines. Avec leurs partenaires du groupe des 9 ou avec les sections de retraité-es FSU, les militant-es de la FSU-SNUipp s'y investissent.

Après la conférence gesticulée de septembre, «J'ai une bonne nouvelle: vous allez être hospitalisé!», le G9 varois a organisé une soirée-débat début avril: «La Sécu a 80 ans aujourd'hui, la Sécu à 100 % demain!». Témoignages de soignant-es sur la situation très dégradée des hôpitaux et leur souffrance, de patients à propos des urgences, des dépassements d'honoraires et des augmentations des mutuelles, les interventions en Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie sur le Projet Régional de Santé qui ne répond pas aux besoins... et un débat riche sur l'avenir de la «Sécu» à 100%. À l'initiative des retraité-es, la FSU83 a réuni actifs et actives et retraité-es avec l'urgentiste Christophe Prudhomme pour des propositions concrètes pour l'avenir du système de santé et de la «Sécu». Deux jours avant la manif régionale du G9 à Marseille!

Précédant la manifestation au ministère de la santé de l'après-midi du 20 mars dernier, un rassemblement s'est tenu à Houdan face à l'hôpital qui perd la seule unité de soins palliatifs publique des Yvelines. Les prévisions annoncent le doublement de la population départementale des plus de 75 ans d'ici 2050. Les cartes d'implantation de médecins généralistes ou spécialistes, de sage-femmes, de kinésithérapeutes, d'infirmier-es montrent que toutes les zones sont en déficit. 80 EHPAD sur 90 se partagent un marché lucratif en l'absence d'une loi grand âge sans cesse reportée.

La création de centres de santé (avec médecins salariés sans dépassements d'honoraires travaillant en équipes) était, entre autres, au cœur de cette initiative dénonçant les attaques multiples contre la «Sécu», notamment par l'assèchement de ses recettes.

● **Collectifs retraité-es du Var et des Yvelines**

– En bref –

Congrès de la FSU-SNUipp



Des délégué-es retraité-es participeront au congrès national de la FSU-SNUipp à Aix-les-Bains du 16 au 20 juin.

Dans un contexte politique où, avec l'appui du grand patronat, les dirigeants de notre pays s'attaquent aux acquis des retraité-es, ceux-ci tout comme les actifs et actives ont besoin d'un syndicat fort et combatif pour contrer leurs tentatives. Continuer de développer le lien entre actifs/actives et retraité-es est une nécessité, les textes de congrès sont l'occasion de le montrer. Un travail intergénérationnel constitutif des dossiers revendicatifs communs (les retraites, la protection sociale, les services publics...) est à mener. Le congrès est une étape essentielle pour créer les bases d'un travail collectif. Réunir les retraité-es présent-es en fait partie. Développer les échanges, bâtir l'avenir, partager les idées, tout cela va créer le ciment des nombreuses luttes à venir pour gagner. Les retraité-es y prendront leur place dans le souci permanent de renforcer leur syndicat.

Maryse Lecat



Sortir à Aix-les-Bains

Idyllique, dépayssante et tellement belle, Aix-les-Bains est surnommée aussi « Riviera des Alpes ». Bordée par le lac du Bourget, Aix-les-Bains est l'une des plus anciennes cités de la Savoie. Cette ville d'eau très prisée est aussi très touristique, les paysages y sont époustoufflants. Laissez-vous guider!

un paradis pour les randonneurs, avec de nombreux sentiers de randonnée à travers les pâturages et les forêts.

Côté culture, Visiter le musée Faure

La visite du musée Faure est un temps fort lors d'un séjour à Aix-les-Bains. Parmi les pièces phare, on peut y admirer la remarquable sculpture en marbre du Rieur Napolitain de Jean-Baptiste Carpeaux. S'ensuivent plus de 30 sculptures de Rodin qui forment la deuxième plus grande collection de France d'œuvres de l'artiste, puis une incroyable collection de peintures impressionnistes à découvrir à travers un itinéraire qui va des précurseurs et maîtres du courant jusqu'à ses représentants les plus modernes : Degas, Renoir, Pissarro, Marquet, Boudin, Sisley, parmi d'autres grands noms. Le musée expose également un ensemble de souvenirs des séjours dans la ville du poète Lamartine.

Partir sur les lieux qui inspirèrent Lamartine

Pour joindre l'utile à l'agréable, pourquoi ne pas emprunter un bateau croisière et aller à la découverte de ces lieux qui envoûtèrent Lamartine et sont à l'origine de son chef d'œuvre incontesté « Le lac ».

Marcher, se promener, c'est d'abord ce qu'il faut faire quand on arrive à Aix. Suivre l'esplanade qui offre une vue panoramique sur le lac du Bourget et sur les chaînes de montagnes aux alentours. C'est le point de départ d'activités, idéal pour toute la famille : rosalias, petits chevaux en bois, manèges, trampolines, locations bateaux...

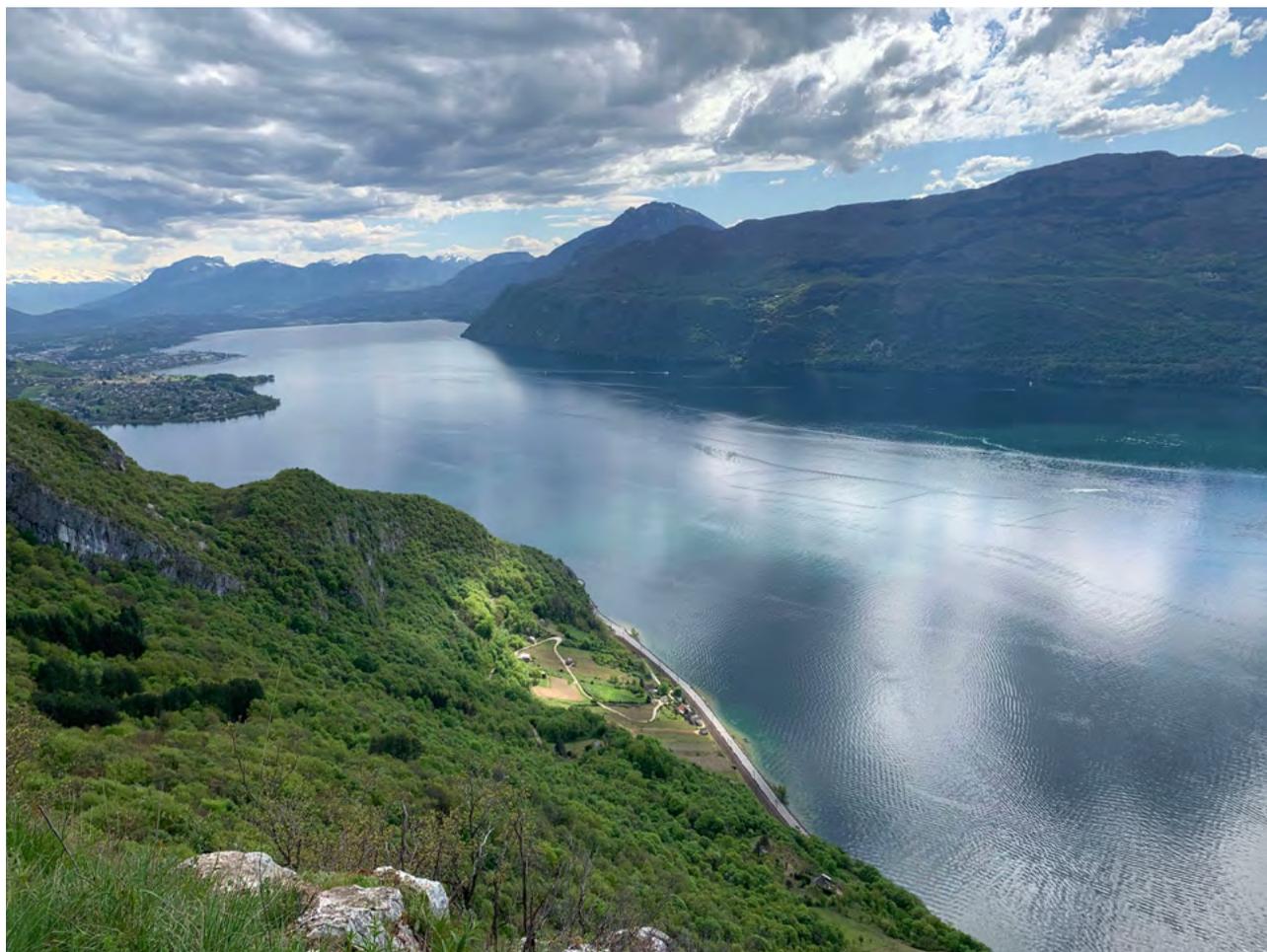
Puis aller vers le port de plaisance qui offre de nombreuses activités nautiques comme la voile, le kayak, le paddle ou encore le ski nautique et le wakeboard.

Musarder dans le jardin vagabond entretenu par des bénévoles depuis 2017. Profiter de cet espace libre où les jardiniers observent et accompagnent la nature mais ne la soumettent pas.

La nature y resplendit, embaume et apaise! Vous pourrez vous y promener, observer les plantes et les insectes, lire sous un arbre, admirer la mare avec ses grenouilles et ses nénuphars, déguster de bonnes cerises.

Prendre de la hauteur

Accessible en voiture ou en téléphérique, le Belvédère du Revard surplombe le lac et offre alors une vue exceptionnelle. Il culmine à 1560 mètres d'altitude et offre des panoramas à couper le souffle. Du sommet, vous pourrez admirer une vue panoramique sur le lac du Bourget, les massifs environnants des Bauges et de la Chartreuse, ainsi que sur la ville d'Aix-les-Bains elle-même. En été, le Mont Revard est



© FSU-SNUJPP

Visiter les Gorges du Sierroz

En 1816, Lamartine choisit Aix-les-Bains comme lieu de villégiature pour profiter des bienfaits de ses eaux thermales, mais aussi pour trouver le calme et le repos. Lors d'une traversée sur le lac du Bourget pour rejoindre l'Abbaye d'Hautecombe, une tempête survint et le poète sauva du naufrage une jeune femme, Julie Charles seule sur une barque en perdition. Une passion ensuite naît entre eux, faite de rencontres furtives, à l'abri des regards, Julie étant mariée. Il fera passer à la postérité sa muse sous le nom d'Elvire.

● Saryme Tacel

Un héritage exceptionnel tout proche d'Aix-les-Bains. La visite commence au niveau de la route des Bauges où un parking a été aménagé. À pied, il est possible de découvrir les vestiges du barrage des Gorges et de l'embarcadère qui rendaient autrefois possible la navigation dans le canyon pour la belle société venue à Aix-les-Bains pour les bains.

La balade se poursuit jusqu'à la cascade de Grésy où il est possible de :

- Redécouvrir des bâtiments à vocation industrielle : scierie, pressoirs, moulins pittoresques, huilerie
- Admirer la cascade et la stèle élevée par la reine Hortense en 1813 en souvenir de son amie Adèle de Broc
- S'arrêter à différents points de vues remarquables donnant sur la cascade, le moulin Dalby, le pressoir à huile à cuve, le canyon...

Menaces sur les instances consultatives

Au nom de la simplification de la vie économique et d'économies budgétaires, des député-es ont déposé des propositions de loi et amendements visant à supprimer des instances notamment celles dans lesquelles existe une présence syndicale significative.



Le Conseil Économique Social et Environnemental

Les missions du CESE sont :

- Éclairer le Gouvernement et le Parlement dans l'élaboration des politiques publiques ;
- Prendre le pouls des régions ;
- Favoriser le dialogue social ;
- Évaluer l'efficacité des politiques publiques.



La FSU y est représentée par Bernadette Groison qui a remplacé Gérard Aschieri. Le Conseil Économique, Social et Environnemental régional (CESER) est une assemblée consultative placée auprès du conseil régional et de son président. Les membres du CESER sont issus des mondes économique, social, environnemental, éducatif et associatif de la région. Le CESER émet des avis sur les orientations structurantes pour la région.

Une proposition de loi a été déposée par les député-es UDR (Union des Droites pour la République) visant à supprimer le CESE et les CESER dans ses missions. Lors des débats à l'Assemblée nationale, jeudi 10 avril 2025, sur la loi dite de « simplification », les député-es ont rétabli le CESE et les CESER.

L'actualité économique, sociale et environnementale du CESE et des CESER, par les représentant.e.s de la FSU est à retrouver sur fsu-cese.fr

Le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge

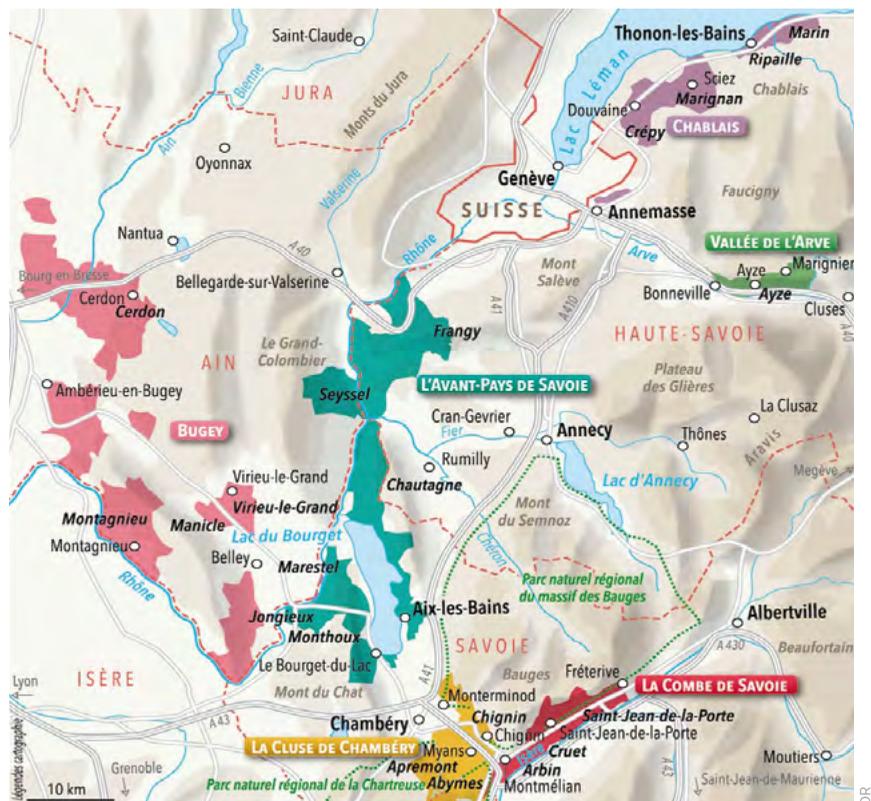
Le HCFEA a été créé par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Placé auprès du Premier Ministre, il « a pour missions d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à

la bientraitance, dans une approche intergénérationnelle ». FSU et FGR-FP y ont chacune un siège. Un amendement supprimant cette instance a été déposé par les membres du groupe Union des Droites pour la République. Une perspective à laquelle « s'oppose fermement » le Conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la Fédération hospitalière de France, les Pupilles de l'Enseignement Public... À l'Assemblée nationale les député-es sont revenu-es sur le travail de la commission spéciale et ont conforté le HCFEA dans son expertise.

Face à la volonté de « faire des économies » les forces réactionnaires se saisissent de toute occasion pour proposer la suppression des organismes de concertation dans lesquelles les syndicats et « les forces vives de la Nation » sont représentés et expriment un avis divergent à la pensée libérale. Grâce à l'intervention d'associations, de syndicats, de partis politiques, ces organismes d'opinions diverses, en lien avec le quotidien des citoyens et citoyennes, pourront continuer à exprimer leurs avis éclairés.

Mais la vigilance reste de mise car le 27 avril, la ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, a annoncé que « d'ici la fin de l'année », « un tiers des agences et des opérateurs de l'État « qui ne sont pas des universités » allaient être « fusionnés ou supprimés »... ● **Alain Dercourt**

Altesse, Jacquère, Mondeuse...



Le poisson d'eau douce

Dans cette région de Savoie, au restaurant ou dans votre cuisine, saisissez l'occasion de goûter au poisson local (Féra, Omble Chevalier, Brochet...) préparé le plus simplement.

Découper le poisson en quartiers ou simplement fendu sur la longueur. Arroser de citron. Émincer un oignon et une gousse d'ail, les répartir sur le poisson. Ajouter huile d'olive, un peu de beurre, sel, poivre, persil, thym. Déposer le poisson dans un four préchauffé à 200 degrés, cuire 20 minutes. Servir immédiatement avec du riz ou des pommes de terre légèrement confites.

Le bon accord : un Blanc de Savoie de Chautagne.

Il y a quelques années dans cette même revue, je signalais le retour en force des vins de Savoie. Cette offensive s'est poursuivie et certaines propriétés ont désormais une production reconnue, poussée par le tourisme, et tentent parfois l'exportation.

Certes le vin dans cette région n'est pas un nouveau-né. Son implantation date des Gaulois (les Allobroges) poursuivie par les Romains puis les moines et enfin la maison de Savoie.

À Aix-les-Bains on se trouve face aux exploitations qui constituent la partie centrale du vignoble qui s'étend de la région de Chambéry (Apremont) au lac Léman (Crépy).

La proximité de l'eau atténue l'ampleur du gel. La culture sur les versants sud et sans doute le réchauffement climatique permettent aux vignerons de tirer le meilleur de leurs cépages nombreux. Nous donnerons la prio-

«À Aix-les-Bains on se trouve face aux exploitations qui constituent la partie centrale du vignoble»

rité à l'Altesse et la Jacquère pour les blancs et à la Mondeuse pour les rouges. Signalons enfin que les vins de Savoie présentent une qualité recherchée à notre époque, celle de présenter assez souvent un faible taux d'alcool.

● **Jacques Hattable**



Boris Gralak

Secrétaire général du SNCS-FSU (Syndicat national de la recherche scientifique). Chercheur au CNRS en physique mathématique et en modélisation électromagnétique à l'Institut Fresnel à Marseille.

© DR

1) Aux États Unis, Donald Trump a signé une série de décrets s'attaquant aux agences fédérales chargées de la recherche, de l'environnement, de la santé, de l'aide sociale... Quelles en sont les conséquences ?

Les conséquences sont d'abord dramatiques pour les scientifiques qui subissent des attaques individuelles, qui sont licenciés, ou qui voient leurs activités de recherche privées de financement ou directement censurées. En effet, la National Science Foundation (NSF) voit son budget réduit de 55 % et le nombre de ses agents de 50 %. La National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) est en cours de démantèlement, le budget des National Institutes of Health (NIH) est massacré. Une liste de plus de 1 000 mots interdit aux agences fédérales toutes publications les utilisant, ou supprime les fonds fédéraux aux projets scientifiques, sauf après vérification par un comité ad hoc, remettant en cause le principe des libertés académiques. Les conséquences pourraient devenir aussi catastrophiques

pour le progrès des connaissances, d'autant plus que de nombreuses bases de données scientifiques essentielles sont menacées. Les contributions des scientifiques des États-Unis sont indispensables à la science mondiale. Ainsi, des études sur le climat, la météo, la biodiversité et les océans, mais aussi en sciences humaines et sociales, sont en grave danger.

2) Les thèses obscurantistes, le refus de s'appuyer sur la recherche pour construire les politiques publiques se répandent. Peut-on comparer la situation aux États-Unis et en France ? Comment s'opposer aux menaces ?

La situation en France n'est pas comparable à celle des États-Unis avec l'administration de Donald Trump, mais elle pourrait le devenir avec le risque de l'arrivée au pouvoir de l'extrême-droite. Les dirigeants du Rassemblement National (RN) ont par exemple qualifié les membres du GIEC d'alarmistes exagérant les changements climatiques ou ont remis en cause l'efficacité du vaccin contre la Covid pour la protection collective. Ces déclarations vont à l'encontre des consensus scientifiques établis par le GIEC ou sur l'efficacité du vaccin, dont la remise en cause se répand au-delà du RN. Nous faisons en effet déjà face à une montée des thèses obscurantistes et à des atteintes à la liberté de recherche. Ainsi, la ministre Frédéric Vidal avait déjà violemment attaqué en 2021 les chercheuses et chercheurs de disciplines en sciences humaines et sociales avec ses propos sur « l'islamogauchisme », renchérissant ceux de Jean-Michel Blanquer. Nous devons plus que jamais défendre les libertés académiques et l'indépendance de la recherche pour prévenir ces menaces.

3) Quel est l'état de la recherche en France (financement, statut des chercheurs...)? Quels sont les enjeux pour la société ?

La recherche en France est en situation de décrochage par rapport aux autres grandes nations scientifiques et elle est principalement menacée par le sous-investissement chronique qui dure depuis près de 25 ans. Au début des années 2000, l'Union Européenne avait fixé l'objectif d'atteindre en 2010 un investissement de 3 % du produit intérieur brut (PIB) dans la recherche et développement. La France est restée à 2,2 %, comme en 2000, quand l'Allemagne est à plus de 3 %, comme les EU ou le Japon, la Corée du Sud et Israël sont à 4 % voire plus. Ce déficit d'investissement se traduit par un manque en France de scientifiques, de doctorantes et doctorants formés et par des conditions de travail et des rémunérations des scientifiques très dégradées en comparaison avec les standards internationaux ou même avec le reste de la fonction publique d'État. Les enjeux sont pourtant majeurs, comme dans les domaines de la transition socio-écologique, de la santé, de l'éducation, du numérique, de la démocratie et de l'innovation.

● **Propos recueillis par Claude Rivé**